

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 Juin 2015

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 29

Date de la convocation : 16/06/15

**Présents** : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GARION Eric à Mme GRIMILLOT Patricia, Mme GEROME Nadine à M. PERRIN David, M. LA VAULLEE Henri à M. LEROY Philippe.

Excusé(s) : M. PICOCHÉ François.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 24 Juin 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à RAON AUX BOIS sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. GEORGES Jean Michel a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de RAON AUX BOIS pour son accueil.

### Objet des délibérations

1. CDG 88 – Protection sociale complémentaire « risque SANTE » - Convention de participation
2. FINANCES – FPIC : Répartition 2015
3. FINANCES : BUDGET GENERAL - Décision modificative n°1
4. C2VRM : Modifications statutaires
5. ANC – Opération de réhabilitation : Marché de travaux – Lot 9 Phytoépuration
6. SHOW ROOM – Travaux : Avenants marchés
7. CRECHE : Avenant à la convention – CAE / C2VRM
8. MUTUALISATION : Validation du schéma
9. PAVE : Approbation du plan
10. ENVIRONNEMENT : TEPOS – ADEME
11. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
12. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
13. Informations diverses
14. Date et lieu du prochain conseil

### Documents remis aux délégués :

- Relais Assistantes Maternelles : Focus du 1<sup>er</sup> semestre 2015

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

### **1. CDG 88 - Protection sociale complémentaire " risque SANTE " : Convention de participation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DECIDE** de confier au Centre de Gestion le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC),
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2016. Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2016. La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **2. FINANCES - FPIC : Répartition 2015**

Le Président expose que cette année le territoire de la C2VRM reste bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Il convient de se prononcer sur la répartition de ce fonds avant le 30 juin.

Pour mémoire il s'agit d'un fonds de péréquation entre les collectivités, instauré en 2012 dont le bénéfice (ou la contribution) se calcule au niveau de l'ensemble intercommunal par le biais de différents indicateurs, dont notamment le potentiel fiscal intercommunal agrégé.

Les données transmises par la préfecture concernant la répartition de droit commun sont les suivantes :

	Droit commun
ARCHES	15 072 €
ARCHETTES	24 588 €
LA BAFFE	22 159 €
BELLEFONTAINE	22 818 €
DINOZE	11 612 €
HADOL	57 540 €
JARMENIL	12 008 €
POUXEUX	33 826 €
RAON AUX BOIS	28 736 €
URIMENIL	21 024 €
XERTIGNY	38 544 €
C2VRM	60 128 €
<b>TOTAL</b>	<b>348 055 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire retient la répartition de droit commun concernant la répartition du FPIC au titre de l'année 2015.

### **3. FINANCES : BUDGET GENERAL - DM N°1**

Afin de prendre en compte des écritures d'ordre concernant des intégrations d'actifs (études suivies de travaux) et les avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics, il est proposé la décision modificative suivante sur le budget général :

Dépenses d'investissement		
041/2313/36	Opérations patrimoniales / construction (transfert solde 203 études atelier Bois)	6 705€
041/2313/37	Opérations patrimoniales / construction (transfert solde 203 études showroom)	4 306€
041/2313/36	Opérations patrimoniales / construction (Intégration avances forfaitaires Atelier Bois)	11 000€
041/2313/37	Opérations patrimoniales / construction (Intégration avances forfaitaires Showroom)	17 000€
	<b>Total</b>	<b>39 011€</b>

Recettes d'investissement		
041/2031/36	Opérations patrimoniales / études	6 705€
041/2031/37	Opérations patrimoniales / études	4 306€
041/ 238/36	Opérations patrimoniales / avances forfaitaires	11 000€
041/ 238/37	Opérations patrimoniales / avances forfaitaires	17 000€
	<b>Total</b>	<b>39 011€</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative détaillée ci-dessus.

#### **4. C2VRM : MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le Président expose que les habitants de la C2VRM paient le tarif « extérieur » lors de l'accès aux équipements socio-culturels et sportifs des intercommunalités voisines. Il est proposé que la C2VRM rembourse la différence entre le tarif « local » et le tarif « extérieur » pour favoriser l'accès à des services non présents sur notre territoire. Le conseil est sollicité afin de modifier les statuts de la C2VRM en ce sens.

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle avec l'ajout du point suivant :

##### ***III Compétences facultatives***

- *Mise en place d'une politique visant à favoriser et développer l'accès à la culture, aux sports, etc, accessible à tout public et pour des équipements choisis par la communauté de communes*

#### **5. ANC - Opération de réhabilitation : Marché de travaux - Lot 9 Phytoépuration**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient pour le lot 9 « Solution Nature » de Pennesières (montant mini 5 000€ HT et montant 20 000€ HT), autorise le Président à signer le marché précité, et dit que les crédits seront inscrits aux budgets 2015 et suivants.

#### **6. SHOW ROOM : Avenants aux marchés**

Le Président expose qu'il est nécessaire de passer des avenants avec les entreprises ci-dessous pour la prolongation des délais pour des raisons extérieures aux entreprises (intempéries et liquidation de l'entreprise Pilgrain) ainsi que pour des modifications de travaux :

Lot	Objet	Entreprise	Montant initial	Montant / raison de l'avenant
1	GROS ŒUVRE	PILGRAIN ET FILS	100 257,92€	/
2	VRD ESPACES VERTS	VALDENNAIRE TP	76 381,00€	(conseil du 29/04/15 : avenant n°1 de 9 467,90 € HT) Prolongation des délais + 9 000 € HT
3	CHARPENTE	POIROT	372 238,00€	Prolongation des délais
4	COUVERTURE	POIROT	85 111,00€	Prolongation des délais
5	MENUISERIES EXT	COUVAL	76 762,00€	- 22 337 € HT Prolongation des délais
6	MENUISERIES INT	CAGNIN	99 630,21€	+ 2523,80 € HT Prolongation des délais
7	PLATRENERIE	GALLOIS	24 141,60€	Prolongation des délais
8	REVEL SOLS MURS	FRANCESCONI	21 400,00€	+ 4065,74 € HT Prolongation des délais
9	PEINTURE	PIDC	13 912,48€	Prolongation des délais
10	ELECTRICITE	KRICK	43 795,21€	+ 3945 € HT Prolongation des délais
11	CHAUFFAGE	XOLIN	74 117,97€	+ 1414,53 € HT Prolongation des délais
		<b>TOTAL</b>	<b>987 747,39€</b>	<b>+ 8 079,97 € HT</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les avenants avec les entreprises Francesconi (lot 8 revêtements de sol pour un montant de 4065,74 € HT) et Krick (lot 9 électricité pour un montant de 3945 € HT), autorise le Président à signer ces avenants et rappelle que les autres avenants relèvent de la délégation accordée par le conseil par la délibération n°55/2014.

#### **7. CRECHE - Convention CAE / C2VRM : Avenant n°2**

Le président présente l'avenant n°2/2015 qui prévoit d'actualiser les prix de reste à charge pour 2015 et d'ajouter le multi-accueil de Xertigny à la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise l'avenant n°2/2015 et autorise le Président à signer cet avenant avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

#### **8. MUTUALISATION : Validation du schéma**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le rapport sur le schéma de mutualisation entre intercommunalité et communes membres de la C2VRM.

### **9. PAVE : Approbation du plan**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité avec 1 abstention (Mme VAUTRIN), valide le PAVE de la C2VRM.

### **10. ENVIRONNEMENT : TEPOS - ADEME**

La C2VRM s'est engagée dans la démarche TEPOS (territoire à énergie positive). Suite à l'appel à projets, la C2VRM a été classée en tant que « territoire en devenir ». Cela devrait permettre de bénéficier de certaines subventions de l'ADEME.

En complément, il est possible de bénéficier d'aides pour l'ingénierie pour la mise en place de cette démarche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite l'ADEME pour une aide relative à l'ingénierie au titre de « l'aide aux changements de comportements ».

### **11. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)**

- Recrutement au 20/05/2015 de Madame Petit Mélanie (Xertigny) en CAV (3ans) pour la crèche Les P'tits Crocos
- Atelier bois – lot 5 couverture : Elem bois : Avenant n°1 pour 716,40 € HT (montant initial 67 714.50 € HT)

### **12. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

### **13. Informations diverses**

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- KPMG - Etude sur le périmètre : L'étude présentée en bureau n'est pas exploitable en l'état. En effet, les différents scénarii ne sont pas achevés du fait des incertitudes quant aux orientations du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).
- Point Urbanisme : Réunions retour sur expérience des deux communes tests (Pouxoux et Uriménil) - 22 dossiers enregistrés à ce jour (17 à Pouxoux et 8 à Uriménil) – Formation des agents communaux au logiciel WGOPC en cours
- SICOVAD : L'enlèvement des encombrants sera réorganisé en 2016
- SMIC : Suite à la consultation, le certificat de signature sera disponible au tarif de 108€ pour 3 ans - Une formation gratuite word et excel sera prochainement proposé aux agents.
- SCoT : Présentation de la démarche TEPOS (territoire à énergie positive)
- PAYS : Présentation du nouveau programme Leader.

### **14. Date et lieu du prochain conseil**

Sous réserve de confirmation : le 29/07/2015 à URIMENIL

La séance est levée à 21h45

Le Secrétaire  
M. GEORGES Jean Michel

Le Président  
Philippe EYMARD